

PRIEUR ET ASSOCIES
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 700.000 euros
Siège social : 64, mail des Charmilles
10000 TROYES
320 475 072 R.C.S. TROYES
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 JUILLET 2026

L'an Deux mille vingt-six,
Le vingt juillet,
A 9h30,

Les administrateurs de la société PRIEUR ET ASSOCIES se sont réunis en Conseil, 64 mail des Charmilles 10000 TROYES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence que sont présents à cette réunion :

Monsieur David BECARD
Monsieur Arnaud COURTOIS
Madame Sophie DOUVILLE DE FRANSSU
Monsieur Benjamin JACQUOT
Monsieur Didier PERROT

Madame Armelle REDER-LAVOUTE est dûment représentée par Monsieur Benjamin Jacquot.

Madame Nathalie DA SILVA et Monsieur Claude LOURENCO représentants du comité social et économique, régulièrement convoqués, sont absents excusés.

La Société par actions simplifiée ASTRE II, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Benjamin JACQUOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.
Monsieur David Bécard remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que, dans le cadre de l'acquisition par la société Implid (443 220 678 R.C.S. Le Puy-en-Velay) de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, il est envisagé de procéder à cinq opérations de transfert de titres. La présente réunion du Conseil d'Administration a pour objet de se prononcer sur chacune de ces opérations et, consécutivement, d'agréer les cessionnaires ou bénéficiaires amenés à devenir actionnaires de la Société à l'issue de chacune d'elles.

Ceci étant préalablement exposé, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la cession de 633 actions de la Société aux sociétés HOFIBEJ, HOFIJOLI, HOFIWHY et LEOSOD – agrément des nouveaux actionnaires ;
- Approbation de la cession de 3.884 actions de la Société à Implid – agrément d'Implid en qualité de nouvel actionnaire ;
- Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Inflexion InvestCo – agrément d'Inflexion Investco en qualité de nouvel actionnaire de la Société ;
- Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Inflexion BidCo – agrément d'Inflexion Bidco en qualité de nouvel actionnaire ;
- Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Implid
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
 - o Modification de la composition du Conseil d'Administration ;
 - o Pouvoir pour les formalités.
- Constatation de la démission de Monsieur Benjamin Jacquot de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ; désignation, en remplacement de Monsieur Jean-Loup Rogé en qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- Pouvoir pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION

Approbation de la cession de 633 actions de la Société aux sociétés HOFIBEJ, HOFIJOLI, HOFIWHY et LEOSOD – agrément des nouveaux actionnaires

Le Président de la Société expose au Conseil d'Administration qu'en application de l'article 11 des statuts de la Société, 3 actionnaires de la Société souhaitent soumettre à l'agrément du Conseil d'Administration les cessions suivantes :

Cédant	Cessionnaire	Nombre d'actions dont la cession est envisagée
ASB 831 101 324 R.C.S. Troyes	HOFIBEJ 107 033 722 R.C.S Paris	120
	HOFIJOLI 107 041 766 R.C.S Paris	51
ANOE 529 293 102 R.C.S Troyes	HOFIWHY 107 038 770 R.C.S Paris	211
HOFISOD 887 628 931 R.C.S Troyes	LEOSOD 107 040 206 R.C.S Paris	251
TOTAL : 633 actions		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'agréer purement et simplement les cessions envisagées.

Le Conseil d'Administration charge son Président de veiller à ce que le nom des 3 nouveaux associés soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouveaux actionnaires de la Société.

DEUXIEME DECISION

Approbation de la cession de 3.884 actions de la Société à Implid – agrément de Implid en qualité de nouvel actionnaire

Le Président de la Société expose au Conseil d'Administration qu'en application de l'article 11 des statuts de la Société, 36 actionnaires de la Société souhaitent soumettre à l'agrément du Conseil d'Administration les cessions suivantes :

Cédant	Cessionnaire	Nombre d'actions dont la cession est envisagée
Didier Perrot	IMPLID 443 220 678 R.C.S. Le Puy-en-Velay	404
Arthur Perrot		25
Alexiane Perrot		25
David Becard		359
Murielle Le Luyer		20
Chloé Becard		25
Pierre Becard		25
Gabriel Becard		25
Arnaud Courtois		387
Armelle Courtois		20
Jean-Matthieu Courtois		25
Bérénice Courtois		25
Anna Courtois		25
Victoire Courtois		8
Olympe Courtois		8
Balthazar Dumousset		8
Calista Dumousset		8
Benjamin Jacquot		1
Pauline Mazure		50
Arsène Jacquot		15
Bertille Jacquot		15
Basile Jacquot		15
Armelle Reder-Lavoute		7
Ludovic Reder		20
Lison Reder		25
Joanne Reder		25
ECH Conseil 982 984 684 R.C.S. Paris		274
ANOE 529 293 102 R.C.S. Troyes		489
HOFISOD 887 628 931 R.C.S Troyes		359
ASB 831 101 324 R.C.S. Troyes		961
Estelle Cheung		1
Sophie Douville de Franssu		1
HOFIBEJ 107 033 722 R.C.S Paris		51
HOFIJOLI 107 041 766 R.C.S Paris		51
HOFIWHY 107 038 770 R.C.S Paris		51
LEOSOD 107 040 206 R.C.S Paris		51
TOTAL : 3.884 actions		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'agréer purement et simplement les cessions envisagées.

Le Conseil d'Administration charge son Président de veiller à ce que le nom du nouvel associé soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

TROISIEME DECISION

Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Inflexion InvestCo – agrément d'Inflexion InvestCo en qualité de nouvel actionnaire de la Société

Le Président de la Société expose au Conseil d'Administration qu'en application de l'article 11 des statuts de la Société, 9 actionnaires de la Société souhaitent soumettre à l'agrément du Conseil d'Administration les apports suivants :

Apporteur	Bénéficiaire	Nombre d'actions dont l'apport est envisagé
Didier Perrot	Inflexion InvestCo 944 400 613 R.C.S. Lyon	213
David Becard		213
Arnaud Courtois		153
Benjamin Jacquot		194
Armelle Reder-Lavoute		213
ECH Conseil 982 984 684 R.C.S. Paris		76
HOFIBEJ 107 033 722 R.C.S Paris		69
HOFIWHY 107 038 770 R.C.S Paris		160
LEOSOD 107 040 206 R.C.S Paris		200
TOTAL: 1.491 actions		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'agréer purement et simplement les apports envisagés.

Le Conseil d'Administration charge son Président de veiller à ce que le nom du nouvel associé soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

QUATRIEME DECISION

Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Inflexion BidCo – agrément d'Inflexion Bidco en qualité de nouvel actionnaire

Le Président de la Société expose au Conseil d'Administration qu'en application de l'article 11 des statuts de la Société, Inflexion InvestCo souhaite soumettre à l'agrément du Conseil d'Administration l'apport suivant :

Apporteur	Bénéficiaire	Nombre d'actions dont l'apport est envisagé
Inflexion InvestCo 944 400 613 R.C.S. Lyon	Inflexion BidCo 944 386 531 R.C.S. Lyon	1.491
TOTAL : 1.491		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'agréer purement et simplement l'apport envisagé.

Le Conseil d'Administration charge son Président de veiller à ce que le nom du nouvel associé soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

CINQUIEME DECISION*Approbation de l'apport de 1.491 actions de la Société à Implid*

Le Président de la Société expose au Conseil d'Administration qu'en application de l'article 11 des statuts de la Société, Inflexion BidCo souhaite soumettre à l'agrément du Conseil d'Administration l'apport suivant :

Apporteur	Bénéficiaire	Nombre d'actions dont l'apport est envisagé
Inflexion BidCo 944 386 531 R.C.S. Lyon	IMPLID 443 220 678 R.C.S. Le Puy-en-Velay	1.491
TOTAL : 1.491		

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'agréer purement et simplement l'apport envisagé.

Conformément à la deuxième décision ci-avant, le Conseil d'Administration charge son Président de veiller à ce que le nom du nouvel associé soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

SIXIEME DECISION*Convocation de l'Assemblée générale Ordinaire*

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du projet d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société entraînant une modification de la gouvernance de la Société, propose à l'Assemblée Générale de procéder à la désignation de Monsieur Jean-Loup Rogé en qualité d'Administrateur de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil, sur la proposition de son président, décide, à l'unanimité de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 28 juillet 2026 à 9h00 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la composition du Conseil d'Administration ;
- Pouvoir pour les formalités.

SEPTIEME DECISION*Constatation de la démission de Monsieur Benjamin Jacquot de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ; désignation, en remplacement, de Monsieur Jean-Loup Rogé en Qualité de Président du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration, ayant pris connaissance de la démission de Monsieur Benjamin Jacquot de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société,

décide, sous réserve de la désignation de Monsieur Jean-Loup Rogé comme administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir le 28 juillet à 9h00, de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Jean-Loup Rogé
Né le 27 août 1968 à Lyon
Demeurant 31 Boulevard des Belges, 69006 Lyon

La présente désignation ne sera effective qu'à compter de la désignation de Monsieur Jean-Loup Rogé comme administrateur par l'Assemblée Générale.

Monsieur Jean-Loup Rogé a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité ou autre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Signé par :

06582A30203143F...

**Président du Conseil
d'Administration**
Monsieur Benjamin Jacquot

Signé par :

59CD51E550604D3...

Un administrateur
Monsieur Arnaud Courtois

Signé par :

05A2FD0F64924CB...

Secrétaire de séance
Monsieur David Bécard